



Achat de ma voiture 1200 et 4 jours apres des reparations

Par **Bartolozzi laurence**, le **07/06/2018 à 05:38**

Bonjour en date du 25 mai 2018 j ai achete un vehicule 1200 euros sur lens. Cette personne n a jamais indique sur l annonce vendre son vehicule en l etat precisant meme que le carnet d entretien etait a jour et que de multiples reparations ont ete faites. 4 jours apres je fais une durite je la previens que je reclame qu elle prenne en charge les reparations car se sont des vices caches dont elle aurait du me parler ce qu elle n a jamais fais mention. A 6 jours j en suis a 270 euros de reparations et maintenant la voiture monte en tempetature la rendant dangereuse. J ai pris rendez vous avec un avocat et j ai prevenu de la manoeuvre. Son frere que nous avons eu au telephone a ete clair ! "Vous allez arreter de nous faire chier !" J ai contacte l ancien proprietaire avant mon vendeur, il m a indique avoir vendu ce vehicule 600 euros ! Croyez vous qu il va devoir payer ?

Par **janus2fr**, le **07/06/2018 à 07:26**

Bonjour,
[citation]Cette personne n a jamais indique sur l annonce vendre son vehicule en l etat
[/citation]
Que voulez-vous dire par là ?
Un véhicule est toujours vendu "en l'état", cette mention n'a donc aucun intérêt...

Par **youris**, le **07/06/2018 à 09:05**

bonjour,
quel était l'âge et le kilométrage de ce véhicule ?
quand on achète un véhicule qui vaut 600 € ou 1200 €, on achète pas un véhicule neuf.
le véhicule était passé au contrôle technique ?
salutations.

Par **Visiteur**, le **07/06/2018 à 09:07**

Bonjour,

acheter un véhicule 600€ et le revendre le double s'appelle... du commerce ! Et c'est tout à fait légal ! Un vice caché ne veut pas dire que le vendeur vous a arnaqué mais que le véhicule a un soucis qui le rend incapable de circuler et ne pouvait être décelé au moment de la vente. Mais pour démontrer le vice caché, c'est à vous de contacter un expert qui établira la réalité de ce vice. C'est à vos frais, le véhicule évidemment ne circule pas et le process prend un certain temps. Et tout ceci sans certitude d'avoir gain de cause ! Mais votre avocat vous dira tout ceci bien mieux que moi.